

REPUBLIQUE DU NIGER



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT NIGER (MCA-NIGER)

BULLETIN DES CLARIFICATIONS N°1

Recrutement d'un Cabinet d'Huissier de justice pour la cession des actifs du Programme Compact pour le compte de MCA-Niger

DC - N° ADM/41/NCS/464/23

Publiée le 22 décembre 2023  
Date de remise : 10 janvier 2024

Demande de clarifications d'une Société X et Réponses de MCA-Niger

QUESTIONS	REPOSES
<b>Q1 :</b> N'est il pas préférable de vendre aux enchères publiques le matériel si vos procédures le permettent ?	<b>R 1 :</b> <b>C'est une option retenue par MCA</b>
<b>Q2 :</b> MCA-Niger est il exonéré, sinon il faudra une autorisation préalable des autorités douanières avant la destruction des matériels.	<b>R2 :</b> <b>MCA n'est pas au courant d'une telle exigence. Avez-vous référence de cette exigence pour vérification ? Si oui merci de la partager.</b>
<b>Q3 :</b> Le matériel à inventorier est-il déjà sous magasin ?	<b>R3 :</b> <b>Non</b>
<b>Q4 :</b> Peut on connaître l'étendu du matériels à détruire ?	<b>R4 :</b> Pas pour le moment ; ce sera communiqué au cabinet retenu
<b>Q5 :</b> Le site pour l'incinération a-t il été déjà choisi ?	<b>Non</b>
<b>Q6 :</b> Qui fourni la logistique et la manutention ?	<b>MCA-Niger</b>

<b>Q7:</b> Pour les autres localités aussi le matériel est-il emmagasiné ou pas ?	<b>Non</b>
--	------------

**Niamey, le 3 janvier 2024**